



APC – SPEECH ANALYTICS

LA CGT FAPT SAISIT LA CNIL

ENREGISTRER, ANALYSER, TRAITER LA PAROLE
DES SALARIÉ-ES : IL Y A DES RÈGLES !



**DES DONNÉES PERSONNELLES SOUS SURVEILLANCE ?
LA CNIL DOIT CONTRÔLER !**

Depuis le déploiement du dispositif APC – Speech Analytics, la **CGT FAPT** alerte sur les conséquences de ce dispositif pour les salarié-es.

Derrière les termes « analyse », « qualité » ou « accompagnement », il est question d'enregistrements de conversations, de données personnelles et d'analyse de l'activité professionnelle.

Et dans ce domaine, l'employeur ne peut pas faire ce qu'il veut.



**LES DROITS DES SALARIÉ-ES
ET LA PROTECTION DE LEURS
DONNÉES NE SONT PAS
UNE OPTION.**

RAPPEL DE LA CNIL



La CNIL rappelle qu'un dispositif de contrôle doit être justifié, nécessaire, proportionné et transparent.

- ▶ Une surveillance constante peut être considérée comme excessive.
- ▶ L'employeur doit justifier les données collectées, leur durée de conservation, les personnes qui y ont accès.
- ▶ L'accès aux enregistrements doit être limité aux personnes habilitées, sécurisé et traçable.
- ▶ Les salarié-es doivent être informé-es et pouvoir exercer leurs droits.

**LE RGPD N'EST PAS UNE OPTION,
C'EST UN CADRE LÉGAL.**



CE QUE LA CGT FAPT EXIGE

La CGT FAPT ne s'oppose pas aux évolutions technologiques par principe. Mais leur déploiement ne peut pas se faire sans cadre, sans contrôle collectif et sans garanties pour les salarié-es. Concernant APC – Speech Analytics, nous exigeons :



UNE VÉRITABLE EXPÉRIMENTATION

Une expérimentation menée dans le strict respect de l'accord de 2011, avant toute généralisation du dispositif.



INFORMATION ET CONSULTATION DE TOUS LES CSEE

Une information et une consultation complètes dans l'ensemble des CSEE concernés, avec tous les éléments permettant de mesurer les conséquences du dispositif sur le travail, les conditions de travail et les salarié-es.



UN VÉRITABLE PILOTAGE PARITAIRE

La mise en place d'un pilotage associant réellement les organisations syndicales et la médecine du travail, permettant de suivre le dispositif, d'identifier les risques et d'intervenir sur ses conditions d'utilisation.



DES GARANTIES ÉCRITES SUR L'EMPLOI ET LES MÉTIERS

Des engagements écrits garantissant qu'APC – Speech Analytics ne servira pas à accompagner des suppressions d'emplois, des réductions d'effectifs ou une déqualification des métiers.



DES GARANTIES ÉCRITES SUR L'UTILISATION DES DONNÉES

Les salarié-es doivent savoir précisément quelles données sont collectées, pourquoi, pendant combien de temps, qui peut y accéder et dans quel cadre elles peuvent être utilisées.

POURQUOI SAISIR LA CNIL ?



La CNIL est l'autorité indépendante chargée de veiller à la protection des données personnelles. À la suite d'une plainte, elle peut procéder à des contrôles sur pièces, à distance, sur place ou sur audition. En cas de manquement, elle dispose de pouvoirs de mise en conformité et de sanction.

PAS DE CHÈQUE EN BLANC À LA DIRECTION



Les déclarations d'intention ne suffisent plus. Sur l'emploi, les métiers, les conditions de travail et l'utilisation des données, la **CGT FAPT** exige désormais des engagements écrits, précis et opposables.



**NOS VOIX SONT DES DONNÉES.
NOS DROITS NE SONT PAS UNE OPTION.**



LA CGT FAPT CONTINUE D'AGIR POUR QUE LES NOUVELLES TECHNOLOGIES
NE SE DÉVELOPPENT JAMAIS AU DÉTRIMENT DES DROITS, DES LIBERTÉS ET DE LA DIGNITÉ DES SALARIÉ-ES.

CGT FAPT Orange | Ensemble, plus forts pour défendre nos droits.

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

